

avait lieu chez M. Bevette-Mazure, au Laboratoire, disons de suite que ce début, très encourageant pour l'avenir a été couronné de succès. Il y avait une poule par tireur, la distance du tir était de 38 m. On a commencé à trois heures et demie. Voici les noms des principaux vainqueurs.

1^{er} Vandevelde 2^o points, 12^o Vandenbrouck 3^o, 2^o Vandenbrouck 2^o, 4^o le lionier 2^o, 5^o Théo 2^o, 6^o Corneille 2^o, 7^o Trouvart, 8^o Cola, 9^o Vandeville 11^o, 10^o Poulain, 11^o Vignieu, 12^o Vely, 13^o Bonard, 14^o Bellemont, 15^o Louis Destop, 16^o Segard, 17^o Vanhulle. Les primes ont été attribuées aux tireurs suivants: 1^{er} prime, don de M. Eugène Motte, député; 2^e M. A. Descloux; 3^e prime, don de M. Eugène Motte, conseiller général; 4^e M. Groulloux; 5^e prime, un lapin; M. Plançon. Toutes nos félicitations aux organisateurs de ce tir irréprochable.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE
C'est, — dimanche soir, à huit heures, au lieu, au siège de la société « Le Pigeon Marin », établi chez M. Oscar Biat, rue Chevreul, le banquet annuel. La fête était présidée par M. Louis Lecomte, ayant à ses côtés les membres de la commission. Le menu, des mieux composés, était servi par M. Biat. Au dessert, le sympathique président, M. Lecomte, a remercié l'assistance d'avoir bien voulu assister en si grand nombre à la fête. Il a, en quelques mots très heureux, parlé de l'union qui doit toujours exister entre les membres de la société, puis il a, très brièvement, énoncé les vœux pour que l'année prochaine, chaque sociétaire soit heureux dans les concours.

Sur la proposition d'un membre de la commission un vivat est émis en son honneur. Un concert improvisé a été coté cette charmante fête de famille. Avant de se séparer il a été engagé une partie, les vieux contre les jeunes. L'enjoué du pari est un souper.

SAVON AU MUSC DU LÈKÉLÉ, N° 29.
Pâte onctueuse, parfum puissant.

Chronique Locale ROUBAIX
Ce numéro comprenant six pages ne doit être vendu que CINQ centimes.

LES GRÈVES

Manifestations dans la rue. — Devant le « Journal de Roubaix ». — Chez M. Eugène Motte.
Devant le poignard, rue d'Avrelghem, Châteaubriant.
L'arbitrage proposé par M. Eugène Motte.

Jusqu'à présent, les grévistes roubaisiens étaient restés dans le plus grand calme, faisant contraste avec l'agitation de leurs camarades touonnais. Avec la grève des trieurs du peignage de MM. Alfred Motte et Cie, rue d'Avrelghem, ont commencé des manifestations semblables à celles que nous relatons, chaque jour, dans notre chronique de Touon.

Nous l'avons dit, cent cinquante trieurs, sur les deux cents que compte l'établissement, avaient quitté le travail, samedi à midi. Ils avaient réclamé le renvoi des soixante-dix trieurs.

Lundi à midi, les grévistes ont eu une entrevue avec leurs patrons, mais aucun accord n'est intervenu. A ce moment les cinquante ouvriers restés au travail ont déclaré faire cause commune avec leurs camarades, ce qui porte le nombre des grévistes à deux cents.

Tous ont assisté, dans l'après-midi, à une réunion qui a été tenue à l'école n° 1, au Marché de Croix-Rouge, à Grande-Rue. A l'issue de cette réunion, vers cinq heures, les deux cents grévistes se sont formés en cortège et ont traversé une grande partie de la ville. Ils chantaient sur l'air des « Saint-Sauveur » : « Vivent les trieurs, ma mère, à la baillate ils ont du cœur ! » et le refrain de la chanson du chanteur Nalot, « Les Deux Gémeaux de l'Industrie » à leur chanté la *Marseillaise*, l'*Internationale* et l'*Hymne*.

Vers cinq heures et demie, les manifestants ont été menacés par environ trois cents trieurs grévistes de Touon. A six heures, ils traversaient la Grande-Place, escortés par une foule de police conduite par M. Barroyer, commissaire central. Ils se sont ensuite dirigés vers la Grande-Rue. En face des bureaux du *Journal de Roubaix*, des sifflets se sont fait entendre ainsi que le refrain traditionnel : « A bas Roubaix, il faut le pendre ! »

Des cris de : « Vive Roubaix ! » ont répondu à ces chants. Un manifestant qui refusait de circuler a failli être arrêté.

On a vu que, ces jours derniers, de scènes semblables se sont produites devant nos bureaux de Touon. On peut se demander ce que veulent dire au juste ces manifestations, et pourquoi on prétend mener le *Journal de Roubaix* aux différends qui existent entre les grévistes et leurs patrons.

Devant la rue du Collège, la police a tenté de dissocier le cortège, mais n'a pas réussi. Les manifestants ont alors rebroussé chemin, ils ont traversé la place de la Liberté, les rues de Lamoignon, Saint-Jean, l'installation de M. Eugène Motte, député, le cortège a rallié sa marche. Des cris de : « Dimission ! des sifflets, des huées ont été poussés et l'on a aussi chanté le refrain : « A bas Motte, il faut le pendre ! »

Les grévistes sont ensuite allés jusqu'à la rue Chabry, puis sont repassés sur Saint-Jean. De là, ils se sont dirigés vers la rue d'Avrelghem, où, à deux reprises différentes, ils ont manifesté devant le peignage de MM. Alfred Motte et Cie. Quelques instants après, ils étaient dans le quartier du Jean-Gabriel, on ils ont conspué deux ouvriers trieurs du peignage de MM. Pollet, à Touon, qui ne sont pas grévistes. Les manifestants Touonnais ont ensuite traversé la ville en passant par la Foce-aux-Chênes. Les Roubaisiens se sont alors dispersés.

A noter que sur tout le parcours, les grévistes ont chanté des couplets dans lesquels ils insinuaient assez grossièrement les ouvrières touonnaises. La soirée a été calme.

Dans la filature de MM. Alfred Motte frères, rue des Longues-Haies, aucun changement ne s'est produit.

L'arbitrage proposé par M. Eugène Motte
Dans la soirée de lundi, nous avons reçu de M. Eugène Motte, la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur en Chef du *Journal de Roubaix*,
« Nos ouvriers trieurs se sont mis en grève samedi, exigeant de notre maison le renvoi immédiat des trieurs.

« Ces trieurs travaillent à côté des apprentis et des trieurs depuis cinq ans. Nous leur confions le triage des matières pour lequel il suffit d'avoir des yeux et dix doigts.

« Elles n'ont jamais ni à la main-d'œuvre des hommes, ni que nous n'avons cessé d'augmenter le nombre des trieurs et nous leur avons fourni une continuité de jours de travail qui n'avaient jamais été interrompus.

« En 1897, nous avons payé à nos trieurs hommes la somme de 191.190 francs.
« En 1898, la paie des trieurs a atteint 205.836 francs.
« En 1899, jusqu'au 15 novembre, nous avons réglé aux trieurs une paie de 238.163 francs.

« Donc, personnel n'a été lésé, au contraire, et tous les trieurs de notre maison reconnaissent qu'en aucun temps ils n'ont eu une campagne aussi belle que celle de 1899.

« Un mois de novembre 1898. Le commissaire du 5^e arrondissement fut obligé de mettre en état d'arrestation, pour les raisons que l'on sait, M. Henri Carrière, maire de Roubaix.

« Les collectivistes ne lui pardonnent jamais cet acte d'illégalité. Ils poursuivent de leur haine sans trêve, sans merci, les fidèles à leurs habitudes d'insolence, de basse vengeance, nos révolutionnaires locaux, ne pouvant pas encore demander la tête du « coupable » frent démarches sur démarches pour obtenir son changement. Le ministre Millerand vient de leur donner satisfaction.

« Nos vœux de succès accompagnent M. Lagarde dans sa nouvelle résidence.
L.R.

Cours publics donnés par les Facultés catholiques, à Roubaix. — M. le docteur Lemaire, professeur d'hygiène à la Faculté de médecine, donnera, le mardi 28 novembre à huit heures un quart du soir, dans la salle du foyer de l'Hippodrome, sa seconde conférence sur l'*Histoire d'une épidémie. Comment elle s'étend et comment on l'évite.*

Une manifestation de sympathie envers Mme Cassette. — Mme Cassette, l'infortunée québécoise, est toujours à Roubaix, d'où elle rayonne dans les villes et villages environnants. Dimanche à midi, la société des « Méthilles Colonnais » est allée lui présenter ses souhaits à l'occasion de la Sainte-Catherine, à l'Hôtel de la Bourne, Grande Place, où elle a dû domicilier. La brave Mme Cassette a été très flattée de cette marque de sympathie.

Vérification des poids et mesures. — M. Perrot, vérificateur des poids et mesures à Touon, est chargé du bureau de Roubaix.

Le comité « Justice-Egalité » se réunira aujourd'hui mardi 28 novembre, à huit heures du soir, en son local habituel. Ordre du jour : Questions importantes.

Un vol audacieux a été commis, dimanche, à midi. Un marchand forain de Watrelles, M. Auguste Landry, qui venait de marcher à l'Estanquet, a été dévalisé par un individu qui se faisait passer pour un marchand d'épargne. Grande-Rue, et y déposa deux colis contenant des articles de bijouterie. A peine avait-il vu la consommation qu'il s'était fait servir, qu'il jeta les yeux sur l'endroit où il avait déposé ses colis. Tout avait disparu comme sous l'influence puissante d'un magicien. Malheureusement, on ne les retrouva qu'à la nuit tombée. Ce vol a une importance de 350 francs. Plainte a été déposée au commissariat de police du 3^e arrondissement.

Une agression nocturne. — Un fleur âgé de quarante-sept ans, M. François Davain, revenant, dans la nuit de dimanche à lundi, à son domicile, place Faidherbe, 1. Il allait y arriver lorsqu'il fut malmené par des inconnus qui le terrassèrent, lui couvrirent le corps de plaies et de bosses, et ne s'enfuirent qu'après lui avoir enlevé son pardessus, sa montre et son porte-monnaie. Le pauvre homme était dans un état effrayant, il fut soigné par M. le docteur Dupré, qui le fit ensuite admettre à l'Hôtel-Dieu. La police s'est mise aussitôt à la recherche des coupables.

Tapage nocturne. — Un jeune homme de Watrelles, Jean-Louis Bayart, brosseur, âgé de 19 ans, est venu faire ses frusques, dimanche soir, à Roubaix. La police l'a arrêté pour tapage nocturne et l'a transporté au dépôt de police. C'est sous ces deux incriminations qu'il sera poursuivi.

Les accidents du travail. — A la teinturerie de M. Brosy-Bazin, rue Dufflot, l'un des ouvriers a eu l'avant-bras gauche brisé au cours de son travail. M. le docteur Cayette a donné les premiers soins à Arthur Soumont, qui est âgé de 22 ans et demeure rue Darbo, 126. Il lui a prescrit huit jours de repos.

« En sollicitant un bûis de machine chez Mme Yvonne Henri Vandamme, constructeur, rue du Luxembourg, un journalier, Désiré Ledue, demeurant rue de la Foce-aux-Chênes, s'est blessé à la main, il devra subir huit jours de repos, prescrit par M. le docteur Lecomte.

« Louis Willet, domestique, âgé de 39 ans, demeurant rue de l'Épée, cour Desrousseaux, occupé chez M. Carville-Dubourg, entrepreneur, a été projeté sur la chaussée par suite d'un cahot de sa voiture, il s'est fait une blessure au pied droit et à la main droite. M. le docteur Lecomte lui a prescrit huit jours de repos.

« Un tisserand de chez M. Pierre Paty, fabricant, rue de l'Alme, s'est fait une plaie contuse à l'index de la main droite. Le blessé, Marius Dendaut, est âgé de 17 ans et demeure rue du Carliquin. Une vingtaine de jours de repos lui ont été prescrits.

« A la teinturerie auprès de MM. Motte-Descloux frères, l'un des ouvriers, en retirant une pièce de tissu lors d'un bac, a été brulé au front par l'eau en ébullition qui s'y trouvait. M. le docteur Dubay a examiné l'ouvrier et lui a prescrit quelques jours de repos.

« En sollicitant un sac de produits chimiques chez son patron M. Emile Vandenberg, un homme de peine, s'est logé un tour de reins. L'ouvrier Emile Galand, âgé de 34 ans, demeurant boulevard de Beaupierre, devra clocher une dizaine de jours de l'avis de M. le docteur Lecomte.

« Dans l'atelier de carrosserie de M. Vandendriest et fils, boulevard Gambetta, Guillaume Hoyt, peintre, demeurant rue de France, en voulant éteindre de la cire enflammée, a été légèrement brûlé à la figure. Une huitaine de jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Bernart.

« A la Société Anonyme de la rue du Carliquin, un ratageleur, en ramassant sa cannelote, a eu la tête comprimée entre le chariot de son métier et une colonne. Le blessé, Arthur Holbecker, est âgé de 48 ans, et demeure rue de Loulé; il devra subir un repos d'une dizaine de jours prescrit par M. le docteur Picquet.

Un expulsé, Gustave Driessens, âgé de 32 ans, était revenu se fixer à Roubaix, espérant s'établir aux investigations de la police, grâce aux lettres recommandées qu'il avait, sans doute, fait passer par des agents non parvenus à l'arrêter à son domicile, rue des Longues-Haies, dans la soirée de dimanche. L'expulsé a été conduit au dépôt du 3^e arrondissement.

La série des fêtes. — Pour faire suite aux fêtes de Sainte-Cécile et de Sainte-Catherine, si universellement célébrées, nous avons, pour le premier de décembre, le patron des horlogers, bijoutiers, mécaniciens, serruriers, maréchaux, cultivateurs, pour le 2^e de décembre la Sainte-Barbe, la patronne des artilleurs et des pompiers, et pour le 3^e de décembre la Sainte-Nicolas, fête tant attendue par tous les enfants, petits et grands. Et qu'il offrir à cette occasion, ce que donner, qui soit à la fois utile et agréable ? Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur indiquant la maison Hoffmann-Dupont, 11, rue Saint-Georges, qui liquide pour fin de bail, son immense assortiment de verres, cristaux, porcelaines, etc. On y trouvera de charmants objets, à des conditions très avantageuses.

Cafés — Cafés — Cafés — Cafés — Cafés
Café Havraise, 74 bis, Grande-Rue, Roubaix.

Cessation de commerce. — Grands rabais sur articles de voyage, vannerie, tapis, linoléum, etc. Maison de Bernard-Welcomme, Grande-Place, 20 bis, Roubaix, 50490

Le meilleur, le plus pur, le plus fin de tous les beurres est le beurre d'Ostcamp, rue du Bois, 13, et dépôts succursales.
Le kil. 3,80.
Téléphone. On porte à domicile. 50230
Agendas 1900. — Les agendas commerciaux pour l'année 1900 sont dès maintenant en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue, Roubaix. Nous engageons nos lecteurs à ne pas attendre les derniers jours de l'année pour renouveler leur provision. La librairie du *Journal de Roubaix* s'étant fait une spécialité des articles de bureau, peut fournir des agendas de tous genres et de tous formats à des prix véritablement avantageux.

« Les travaux, la circulation se fera par les rues de l'Épée, des Orléans et de Wasquhal.

Classement de rue. — Une enquête est prescrite sur les projets de classement, alignement et nivellement des rues Neuve, des Champs et Jeanne d'Arc. Les dossiers sont à la disposition des intéressés, à la mairie, du 5 au 19 décembre. M. Eugène Dubout, commissaire-enquêteur, recevra les réclamations et observations du 19 au 23 décembre inclus, de 3 heures à 4 heures, à la Mairie.

La tombola de la Fanfare du Crochet. — Nous sommes heureux d'annoncer que le tirage et nivellement des rues Neuve, des Champs et Jeanne d'Arc aura lieu dimanche prochain à 3 heures. Plus de 120 lots ont été offerts à la société depuis la mise en vente des billets et comme nous l'avons dit, un grand nombre sont des objets de valeur que les gagnants seront heureux de posséder. Quelques jours encore nous séparons du tirage de cette magnifique tombola; les personnes qui voudraient y participer peuvent se procurer les derniers billets au siège de la société mais nous devons les prévenir qu'il en reste très peu.

« A l'occasion du tirage de la tombola, la société offrira à ses membres honoraires, aux familles et aux amis des sociétaires, une intéressante soirée musicale, qui aura lieu dimanche à 5 heures dans la nouvelle salle de la Coopérative, rue La-Volise et dont voici le programme : Première partie; 1^o Toulou, ouverture; 2^o Sérénade, grande valse, par la Fanfare; 3^o Monologue dramatique, par M. Jules Hénon; air pour ténor, par M. Carré; pas-pasles touonnaises, par M. H. Bouche; 4^o Sérénade (Bouquet), par M. G. Baillie, baryton; chansonnette comique, par M. G. Baillie, baryton; 5^o Sérénade, par M. G. Baillie, baryton.

Deuxième partie. — Benvenuto (bail) par M. G. Baillie; Pas-pasles par M. H. Bouche; monologue par M. Jules Hénon; chansonnette de M. Carré; 2^o Sérénade, par M. G. Baillie; 3^o Air, Monton, de MM. Thunier et Besson sera interprétée par les membres du Club *Fin-de-Siècle* de Roubaix. Le piano sera tenu par Mlle Lewissin. Le prix des places est fixé à 0,20 centime.

Musique municipale. — Les membres de la musique municipale sont priés d'assister à la répétition générale qui aura lieu dimanche à 8 heures, au siège de la société, rue de l'Épée, à l'occasion de la répétition générale. La commission compte absolument sur la présence de tous les sociétaires. L'absence sera rigoureusement appliquée aux absents. Le présent avis servira de convocation.

Sailly. La fête de l'Adoration. — Les habitants de Sailly ont vu récemment la fête de l'Adoration célébrée avec tant d'éclat dans l'église de leur village.

« Car la messe du saintes heures offrait le plus gracieux et le plus imposant coup d'œil. Aux bancs basses du matin, les communions ont été nombreuses. Les différents cantons de la journée ont été suivis par une foule considérable.

« Le prêtre des prêtres des communes voisines y assistait. Quelques musiciens étrangers ont relevé la fête par des morceaux de leur répertoire.

« En dehors des heures des offices, les habitants se sont succédé dans le lieu saint, aux heures de leur avis désignés. M. Abbé Hillairet, curé de la paroisse, C. M. Fabbé Gavallier, curé de Moulins, M. G. Baillie, curé de Croix-Rouge, M. H. Bouche, curé de Sailly, ont prononcé les sermons de circonstance. Les habitants de Sailly, vivement touchés par la constance, les habitants de Sailly, vivement touchés par la constance, les habitants de Sailly, vivement touchés par la constance.

« Un salut solennel a dignement clôturé, le soir, cette fête importante.

On trouve les Pilules de Dr Sauer contre les maladies de l'estomac, des intestins et les affections qui en découlent à la pharmacie *Pharmacie*, à Roubaix.

Asso. — Une ferme incendiée. — La ferme occupée par M. Flaqueville, à Assoy, a été complètement détruite par un incendie survenu le dimanche 27 novembre, à 10 heures, par un incendie survenu le dimanche 27 novembre, à 10 heures, par un incendie survenu le dimanche 27 novembre, à 10 heures.

« Pendant que l'on parvenait à grand-peine à transporter les débris, un incendie survenait dans la ferme de M. Flaqueville, à Assoy, qui a été complètement détruite.

« Les secours ne furent été organisés que tardivement. Car la plupart des voisins, appelés par les appels des trompettes, s'imaginant entendre passer les membres de la société firent encore la Sainte-Cécile et ne se dérangèrent pas. Bien tôt cependant le feu se déclara à l'église paroissiale, et un grand nombre d'habitants accoururent sur les lieux du sinistre.

« Le feu s'était communiqué aux quatre coins de la ferme, qui fut brûlée pendant quatre heures. Les pompiers, commandés par M. Ticolet, mirent la pompe en batterie près des maisons voisines, et nonobstant cet effort particulier, elle occupa par M. le docteur Lecomte, qui était présent, les pompiers seules.

« Les premiers contenants une certaine quantité de blé battu, de farine, de haricots, etc. Le tout a été détruit, ainsi que de nombreuses marchandises enfermées dans le magasin. Le feu s'étendit à la maison et de la ferme a été également la proie des flammes.

« M. Descloux, maire de la commune, M. Abbé Patry, curé, M. Dufour, vicaire, se trouvaient sur les lieux du sinistre et essayèrent de faire évacuer les personnes qui se trouvaient dans la ferme.

Baisieux. La grande. — Les préparatifs de donnes Pousset et Fournillier, de la brigade de Chéreny, en tournée au chemin de fer de Baisieux, territoire de Baisieux, ont été interrompus dans la nuit de dimanche à lundi, par un incendie d'un champ, un lot important de tabac de Moravia, formant un ensemble de 300 kilos. Les ballots ont été transportés au bureau de Baisieux, où ils ont été déposés.

« La même brigade de Chéreny avait saisi vendredi soir, au hameau du Pont-Nouf, continue de Tressin, neuf autres ballots de tabac, pesant 400 kilos, qui avaient été trouvés dissimulés dans un champ.

Annappes. — La classe 1899. — Les jeunes soldats de la classe 1899 se feront inscrire sur les nouvelles listes de recrutement à la mairie d'Annappes, dimanche prochain à 2 heures du soir.

Enterrement du 28 novembre. — Mine veuve Adolphe Goulon, née Elise Hoepfeler, 66 ans, et demeurant, église Sainte-Elisabeth.

Communications
« **CELESTE DES MANOULINIENS.** — La répétition aura lieu, aujourd'hui mardi, à neuf heures du soir, au local, café Bismont, rue de l'Épée, à Roubaix, à 9 heures, à 9 heures.

TOURCOING

LES GRÈVES
Le mouvement gréviste s'est encore étendu, pendant la journée de lundi; des conflits ont éclaté dans trois autres établissements sans que l'apaisement se soit fait dans les autres établissements où ces conflits existaient antérieurement.

« La situation peut donc aujourd'hui se résumer comme suit.
« Chez MM. Leroux-Lamourette, la grève des rattacheurs persiste toujours; il en est de même pour la « teigneuse » et du peignage de MM. Achille et Pierre Pollet et pour les lissards de MM. Bayart frères.

« Une réunion devant l'administration municipale devait avoir lieu hier lundi à propos de la grève de M. Valentin-Roussel. Les délégués des grévistes, au nombre de quatre, se sont bien présentés, mais le patron ne s'y trouvait pas; par suite d'un malentendu il n'avait pas été convoqué. Toutefois on espère que de ce côté l'entente se fera prochainement.

« Mais voici trois nouvelles grèves: Au peignage de MM. Albert Malard et Cie, lundi matin, vingt-trois hommes de peine ont abandonné le travail, demandant à être payés sur la base de 30 centimes l'heure au lieu de 28. La concession leur a été accordée ensuite, mais ils ont alors émis la prétention de ne plus travailler que onze heures par jour, tout en recevant le salaire calculé sur douze heures. Cette dernière revendication n'ayant pas été admise, les ouvriers se sont retirés.

« A la filature de MM. Joveniaux et Cie, ce sont des rattacheurs, au nombre de soixante-cinq, qui se sont mis en grève. Eux aussi demandant à ne travailler que onze heures mais à être payés pour douze; ils voulaient un salaire fixe de 22 francs par semaine de 66 heures. Il n'a pas été possible de leur faire droit à leur revendication.

« La troisième grève qui a éclaté lundi n'atteint plus l'industrie, mais le commerce des laines, c'est chez MM. Abbadie et Aguerre qu'elle s'est produite et ce sont les trieurs qui ont suscité. Ils ont demandé une augmentation de cinq centimes, de façon à porter leur salaire de 0,55 à 0,60 cent, à l'heure, ce qui leur a été refusé.

LES MANIFESTATIONS
« En ce qui est de l'agitation ouvrière, nous constatons avec satisfaction une réelle amélioration. Des mesures de police ont été prises pour assurer la tranquillité de la rue et éviter le retour des scènes regrettables que nous avons eu à signaler dans les derniers jours de la semaine précédente. Nous devons reconnaître également que les manifestations n'ont pas trop régné, et que, sauf un incident que nous relatons plus loin, la journée a été relativement calme.

« Quelques groupes isolés se sont encore proménés en chantant les chansons de grève à tous les coins de rue. Vers midi un contre-maître de l'établissement de MM. Leroux-Lamourette, en sortant de l'usine, a été entouré par des grévistes, hommes et femmes, qui l'ont suivi en l'injuriant; le malheureux a dû se réfugier au poste de police pour se débarrasser d'une escorte aussi turbulente. Il y était à peine arrivé que par une porte dérobée pour lui permettre de regagner son domicile.

« C'est dans la soirée que se produisirent surtout les manifestations. Comme nous le disons plus haut, la police, et il faut lui en savoir gré, a voulu s'empêcher d'empêcher les premiers secours.

« M. Delaire, commissaire du deuxième arrondissement, avait la surveillance des quartiers des rues de Lille et de la Grande-Place.

« Enfin dans le centre, la police était sous les ordres de M. Vilain, commissaire central, et les gendarmes étaient commandés par M. le lieutenant Burgat.

« Un peu après six heures une centaine de manifestants venaient rassembler devant de la Croix-Rouge tentant à quatre reprises différentes de pénétrer sur la Grande-Place par les rues de Touon, de St-Jacques, de Lille, du Caire; mais ils se trouvaient toujours en présence d'un barrage qui ils ne pouvaient franchir et ils finirent, non sans avoir poussé des cris, par disparaître. Quelques-uns vont rejoindre les manifestants de Roubaix.

« Vers huit heures, M. Spénoix, qui, comme on l'a vu plus haut, avait la charge de surveiller les abords de Roubaix, quitta le boulevard Gambetta où tout était calme, et va, avec sa brigade d'agents, surveiller la rue de Roubaix. Il y était à peine arrivé qu'une porte de quatre cents manifestants environ descendait de Roubaix se dirigeant vers Touon. Ce sont pour la plupart des trieurs.

« Immédiatement la police et la gendarmerie barrent la route à hauteur de la propriété de M. Scalabre. Malgré les cris et les protestations, les manifestants sont maintenus pendant près d'une heure. Enfin, sur leur promesse de ne plus crier, on les laisse passer pour se rendre au siège du syndicat rue du Conditionnement, ce qui s'exécute avec assez de calme. Les agents ont fait circuler les curieux qui s'arrêtaient rue du Conditionnement et bientôt les manifestants eux-mêmes se retirèrent par petits groupes en rejoignant leurs domiciles.

« Une réunion des grévistes qui avait été annoncée comme devant être tenue à l'estaminet Volt, rue de Menin, n'a pas eu lieu.

« Dans la soirée la police a conduit au poste un homme ivre qui avait marqué les agents sur la Grande-Place. Cet homme, qui portait grand tapage au violon, a refusé de donner son nom.

A LINSÈLLES
« **Chef MM. Charles Tiberghien et fils.** — La situation reste stationnaire à Linselles, la journée de dimanche a été très calme.

« A l'issue des offices, les grévistes ont quidé à la porte de l'église. Plusieurs listes de souscription déposées dans les principales églises de la commune ont été pour la plupart contresignées par les signatures.

« Lundi matin, une nouvelle démarche a été faite auprès de M. Fremoux, directeur de l'usine, par une délégation de grévistes; cette démarche n'a pas donné de résultats. Les ouvriers ont alors sollicité une nouvelle entrevue avec leurs patrons, mais ils n'ont pas obtenu.

« Par l'intermédiaire de leurs délégués les ouvriers, dans une réunion tenue à dix heures, estaminet de la « Ville de Laou », ont été informés que s'ils étaient disposés à reprendre le travail à midi, qu'ils devaient en informer immédiatement le directeur, car celui-ci prévoyait les réparations urgentes à effectuer aux chaudières. Les grévistes s'étant prononcés contre la reprise du travail, les délégués se sont rendus auprès du directeur, pour lui faire part de cette détermination. Le chômage y sera forcé pendant un certain laps de temps.

« La commission administrative du Bureau de Bienfaisance se réunira probablement aujourd'hui mardi, afin d'examiner les demandes de secours extraordinaires formulées par un groupe de grévistes nécessiteux.

« Dans la journée de lundi M. Dhalluin, maire, a fait une démarche à Touon, près de MM. Charles Tiberghien fils, en vue d'arriver à une entente.

« Nous avons reçu nous-même la visite de deux ouvriers de Linselles qui nous ont affirmé qu'il n'avait pas été accordé jusqu'ici de qualification quand il s'agit de ces accidents à la chaîne ou à la trame. L'impartialité, dont nous ne nous départirons pas dans cette question de grève, nous oblige à enregistrer cette déclaration.

« On nous a dit que la location des boutiques des Halles et des étals de la poissonnerie. — Condition publique; fourniture des papiers d'emballage en 1900, 1901 et 1902. — Location des trains venant de Belgique, les douaniers du poste de la gare ont reçu (voilà une bande de voyageurs) des vêtements neufs qu'ils avaient achetés au-delà de la frontière.

« Plusieurs de ces voyageurs payèrent l'amende et les droits, mais d'autres, au nombre d'une trentaine, ne pouvant ou ne voulant donner satisfaction aux agents de fisc, furent purgés et simplement arrêtés et parqués dans une salle de la gare contiguë à la salle de visite. Les prisonniers parvinrent à ouvrir la porte et prirent le ciel des chameaux.

« Les douaniers se sont mis de suite à leur poursuite et en rejoignant plusieurs à la gare de Touon, ils les ont ramenés à la gare de la gare de Touon. Les fugitifs furent ramenés au corps de garde.

« Un des fonctionnaires de la douane s'en prit alors à un jeune homme de 15 à 16 ans, qui aurait fait quelques difficultés lors de la visite de sa chambre et des bagages. C'est de vives protestations de la part des voyageurs (moins de vingt). Le même fonctionnaire aurait également accusé les employés de la gare d'avoir favorisé la fuite des prisonniers, alors que toutes les portes devaient être soigneusement verrouillées.

« Enfin nous devons reconnaître que les grévistes ont été remis en liberté. Le mécontentement est arrivé à une société de mineurs de Lens.

Un commencement d'incendie dans une cave de l'église Saint-Christophe. — Un commencement d'incendie, dans une cave, a été déclaré, lundi après-midi, vers deux heures, dans une cave de l'église Saint-Christophe, donnant rue de Touon. Un soupirail y est allumé à cet endroit. Des débris de loup, du papier, de la paille, etc., y avaient été accumulés par le vent.

« Un passant aura-t-il, par mégarde, jeté une allumette dans l'ouïe du soupirail, ou aura-t-il débranché sa pipe? On l'ignore. Toujours est-il qu'on vit tout à coup des flammes surgir de la cave. Le pompier Hosiép, aidé d'un passant, M. Ducoulombier, négociant en caoutchouc, se rendit maître du feu à l'aide de quelques seaux d'eau. Il n'y a pas de dégâts.